

La démarche :

1. Intitulé de l'action : _____

2. Date de démarrage : _____

3. Présentation de l'action : _____

4. Originalité et/ou caractère innovant de la démarche et motivations au regard de votre stratégie : _____

5. Investissements réalisés : _____

6. Un partenariat a-t-il été mis en place ? (si oui indiquer les partenaires) : _____

7. Résultats obtenus : _____

8. Envisagez-vous des développements ultérieurs ? _____

9. Adhérez-vous à un label, à une marque, à une démarche ou à une charte de qualité reconnus (liés ou non à l'action présentée) ? _____

Je postule au Top tourisme et famille et certifie l'exactitude des informations portées ci-dessus.

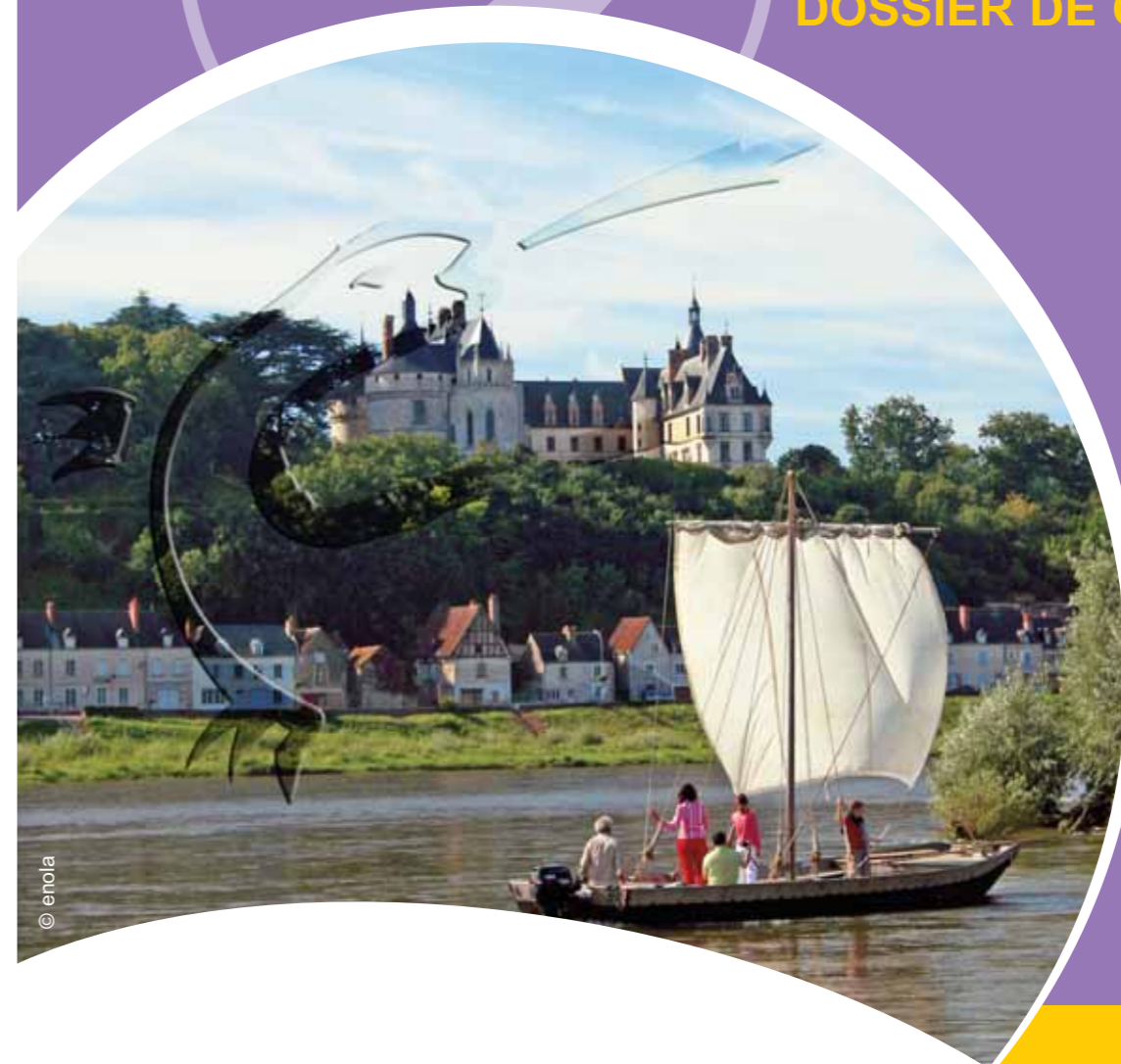
Nom et qualité du signataire : _____

Signature : _____

Ils participent au jury :



LES TOPS DU TOURISME 2010
DOSSIER DE CANDIDATURE



→ Le Top tourisme et famille



www.le-loir-et-cher.fr

Les Tops du tourisme 2010

Top tourisme et famille

Le Conseil général de Loir-et-Cher, le Comité départemental du tourisme et *la Nouvelle République*, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, organisent la deuxième édition des Tops du tourisme en Loir-et-Cher.

Cette opération est destinée à promouvoir et à valoriser les initiatives de développement touristique novatrices engagées sur notre territoire. Elle a également pour objectif de distinguer les acteurs touristiques les plus dynamiques et exemplaires, dans le cadre d'une soirée au cours de laquelle les lauréats reçoivent un trophée et voient leur démarche mise à l'honneur.

Attention : une action ou démarche ne peut être présentée que dans une seule catégorie.

Qu'est-ce que le Top tourisme et famille ?

Les familles constituent la première clientèle touristique du Loir-et-Cher. Selon les dernières enquêtes, 43 % des visiteurs viennent en famille. Cette clientèle constitue l'une des cibles prioritaires du schéma départemental de développement touristique.

Toutefois, si elle vient spontanément pour un séjour de découverte, force est de constater que ses motivations et ses attentes ont aujourd'hui évolué. Les vacances en famille s'articulent désormais autour d'un objectif : "rester ensemble, faire ensemble, transmettre et partager".

Le Top tourisme et famille récompense une action originale témoignant de la volonté de proposer une prestation spécialement conçue à l'attention des familles.

Comment le lauréat est-il désigné ?

Un jury sélectionnera le lauréat sur la base des informations fournies dans le présent dossier de candidature ou d'informations complémentaires qui seront, le cas échéant, demandées au candidat.

Qui compose le jury ?

Les organisateurs : le Conseil général de Loir-et-Cher, le Comité départemental du tourisme, *la Nouvelle République*, ainsi que des représentants des acteurs du tourisme :

- la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) et la Chambre d'agriculture
- l'Association des maires
- l'Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (Udotsi)
- la Chambre syndicale de l'industrie hôtelière
- la Fédération de l'hôtellerie de plein air
- l'association Cuisine en Loir-et-Cher
- l'association Vacances vertes (relais départemental des Gîtes de France)

Les organisateurs se réservent le droit, en tant que de besoin, d'associer toute autre personne qualifiée au jury.

Quels sont les critères de sélection ?

- l'originalité et/ou le caractère exemplaire et novateur de la démarche ou de la prestation présentée,
- sa pertinence au regard de la clientèle familiale, de la stratégie développée par le porteur de projet et des caractéristiques du territoire,
- les éventuels partenariats engagés,
- l'impact sur l'économie départementale et la fréquentation touristique.

Retournez votre dossier de candidature avant le 30 avril 2010 à l'adresse suivante :

Conseil général de Loir-et-Cher
Service Aménagement du territoire, économie, tourisme
Hôtel du Département - Place de la République
41020 Blois Cedex

Le lauréat bénéficiera :

- de la communication mise en œuvre à l'occasion des Tops du tourisme (presse et radio, clip vidéo)
- d'un soutien financier du Conseil général de Loir-et-Cher pour une action contribuant à la reconnaissance de la démarche primée (insertion publicitaire dans un magazine, un guide spécialisé ou sur le Web)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

● Conseil général de Loir-et-Cher
Service Aménagement du territoire, économie, tourisme
Thomas TRAN VAN – Tél. 02 54 58 41 65
Courriel : thomas.tran-van@cg41.fr

● Comité départemental du tourisme
Patricia CHARREIRE – Tél. 02 54 57 00 42
Courriel : patricia.charreire@cddt41.com

Le candidat :

● Raison sociale (préciser le statut juridique) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Activité : _____

Effectif au 31/12/09 : _____

● Représentant légal :

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Courriel : _____

Tél : _____ Fax : _____

